

## Protéger les captages d'eau potable (4/5) : le syndicat O2 Bray mise sur la stratégie foncière

Pour faciliter la protection de ses captages, le syndicat O2 Bray s'est lancé dans une stratégie foncière. Explications de Julia Chiaverini, animatrice bassin d'alimentation de captage, et de Séverine Charrière, d'Espelia, qui l'a accompagnée.



*Considéré comme sensible, le captage de Bully est affecté par la présence d'herbicides, notamment l'atrazine et ses dérivés.*

© O2 Bray

« Nous avons des problèmes de qualité, avec notamment deux captages classés : celui de Bully, listé comme sensible par les agences de l'eau, et celui de Nesle-Hodeng figurent parmi les 1 000 captages prioritaires retenus par l'État », explique Julia Chiaverini, animatrice bassin d'alimentation de captage (BAC) chez Siaepa O<sub>2</sub> Bray, en Normandie. Les profils de contaminations ne sont pas les mêmes selon la localisation : sur le captage de Bully, les substances qui pèsent le plus sur la qualité sont les herbicides, notamment l'atrazine et ses dérivés. « Une usine de traitement au charbon actif fonctionne depuis 2000 », précise Julia Chiaverini. Pour celui de Nesle-Hodeng, ce sont les nitrates qui posent un problème, avec des concentrations autour de 40 mg/l et des pics, dont un en 2018, à presque 70 mg/l.

« Des solutions curatives existent pour distribuer de l'eau de qualité, mais elles sont onéreuses et peu durables », met en perspective l'animatrice BAC. Pour améliorer la protection de ses captages, le syndicat a choisi d'actionner le levier de la maîtrise foncière. « Le Pays de Bray est fortement marqué par les bocages et les prairies. L'économie tourne autour de l'agriculture et du tourisme, situe Julia Chiaverini. L'outil foncier traite de plusieurs enjeux, dont la qualité de vie et le tourisme. »

### Carte d'identité du syndicat O2 Bray

Créé en janvier 2014, le syndicat intercommunal O2 Bray intervient pour l'eau potable et l'assainissement sur un territoire couvrant onze communes autour de Neufchâtel-en-Bray (Seine-Maritime). Pour alimenter près de 10 000 usagers, il compte sur cinq captages d'eau potable. Près de 700 parcelles sont situées dans des zones prioritaires.

Autre constat qui a favorisé l'action : le déclin de plus en plus important et rapide des prairies sur le territoire, à la faveur de certaines cultures céréalières et de maïs.

Un certain nombre de jalons avait toutefois été posé précédemment : la réalisation d'une étude approfondie de l'aire d'alimentation en 2017 ; l'accompagnement par un animateur agricole à partir de 2020 ; la signature d'une convention avec les sociétés d'aménagement foncier (Safer) pour connaître au plus vite les projets de vente de biens sur le territoire (service d'information Vigifoncier).

### Une stratégie pour optimiser les outils fonciers

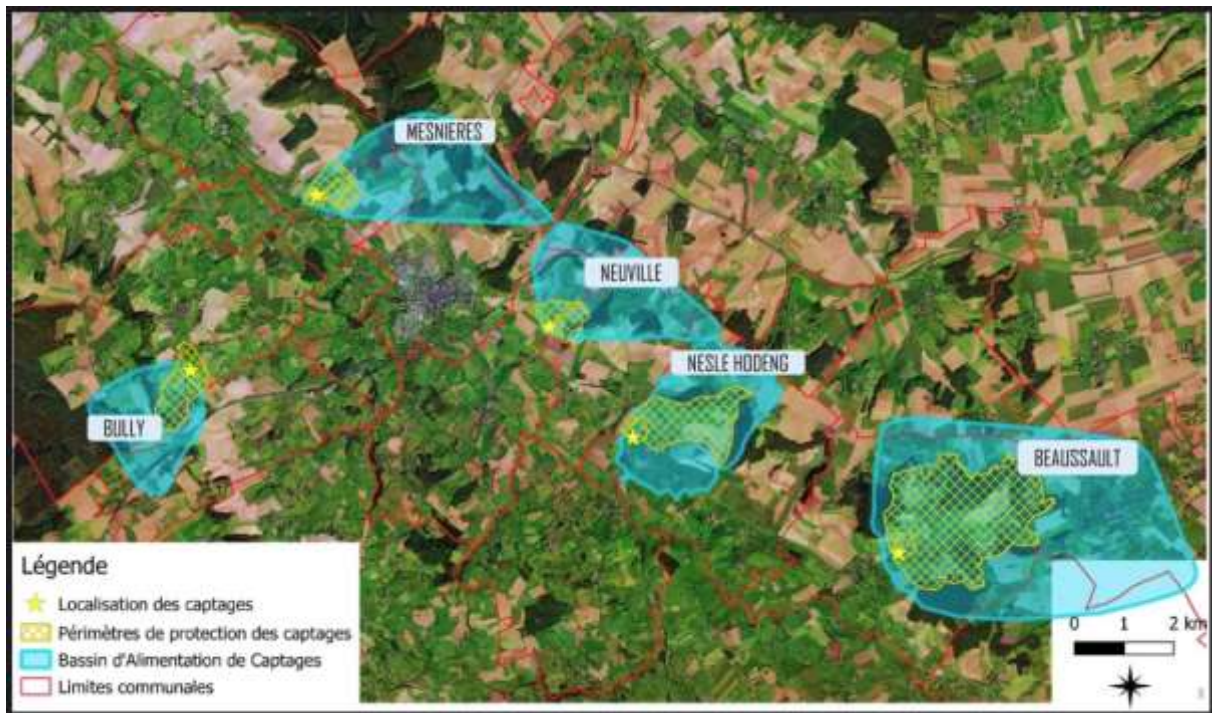
Puis en 2022, le syndicat s'est lancé aux côtés du cabinet d'études Espelia dans la mise en œuvre d'une stratégie foncière. « Il est très important de bien connaître son territoire et donc d'avoir un lien avec l'ensemble des acteurs pour définir une zone d'intervention pertinente, souligne Julia Chiaverini. Il faut se poser la question des objectifs de la stratégie foncière, savoir quoi faire avec quel outil. » Autre levier important : l'implication de tous les acteurs – des agriculteurs à l'agence de l'eau en passant par la Safer – pour ouvrir une réflexion commune sur les objectifs poursuivis. Pour son territoire d'intervention, le syndicat a défini quatre zones prioritaires en fonction de leur vulnérabilité aux contaminations et de leur positionnement en dehors ou dans l'aire d'alimentation de captage (AAC).

« En mars 2023, nous avons organisé une réunion publique à destination des exploitants et des propriétaires pour présenter les problèmes de qualité rencontrés et notre démarche, détaille Julia Chiaverini. La première réaction a été une crainte d'accaparement des terres, mais le bureau d'études s'est montré très pédagogue et a bien expliqué la démarche dans laquelle nous nous lançons. »

Une des clefs de la démarche passe en effet par une sensibilisation et acculturation aux outils fonciers des différents acteurs, agriculteurs comme propriétaires de parcelles.

« L'approche foncière est mal perçue car il y a une peur que des servitudes tombent sur les parcelles... Or ce n'est pas l'idée de la démarche : c'est sur la base du volontariat, souligne Séverine Charrière, directrice du pôle déchets, économie circulaire, agriculture et alimentation du bureau d'études Espelia.

L'objectif d'une stratégie foncière est de rendre pérennes des actions vertueuses pour préserver la ressource en eau, qu'elles soient inscrites dans la solidité des cadastres. Ainsi, elles ne sont plus dépendantes de subventions ou des fluctuations de la PAC [Politique agricole commune]. »



Cinq captages d'eau potable, dont deux classés. © O2 Bray

## Pérenniser les actions plus vertueuses

Plusieurs leviers peuvent être actionnés, comme des baux à clauses environnementales (BRCE), qui permettent d'inclure des pratiques protégeant la ressource dans la gestion du site, ou encore les obligations réelles environnementales (ORE), dont la protection environnementale liée au bien. « Une ORE sur des parcelles peut dégrèver le prix à l'hectare des terres en raison d'une souplesse réduite pour le propriétaire suivant, note Séverine Charrière. Mais ces approches pourraient, à terme, devenir clefs. Je discutais avec un exploitant en technique de conservation des sols, selon qui une parcelle avec une ORE est plus intéressante qu'une conventionnelle car la terre a plus de chance de stocker plus de carbone et d'être plus fertile. Et si par exemple le marché du carbone s'envole un jour, la valeur marchande pourrait aussi être plus importante. » Toutefois, pour Séverine Charrière, l'enjeu se situe plus au niveau de la valeur environnementale et sociale des terres. « Certains agriculteurs ont donné toute leur vie à une terre qu'ils ont héritée de leurs parents et n'ont pas de repreneur ; ils souhaitent transmettre ces terres sous conditions pour garantir le maintien de leurs pratiques, ces outils le permettent », indique-t-elle.

Autre possibilité si les exploitants ne souhaitent pas s'engager dans des pratiques plus protectrices de la ressource : des échanges de parcelles entre exploitants ou entre propriétaires.

La dernière carte à jouer lorsque les autres n'ont pas fonctionné, et que la vulnérabilité des parcelles a été démontrée, est le rachat des terres.

### **Des conditions au nouveau droit de préemption**

En parallèle de sa stratégie foncière, le syndicat O2 Bray s'est doté de la compétence préservation de la ressource des services d'eau potable qui ouvre le nouveau droit de préemption en AAC. Et il a déposé un dossier dans cette optique en janvier dernier auprès de la préfecture. Mais sans succès pour l'instant. La préfecture conditionne en effet l'activation de ce droit en Seine-Maritime à trois conditions. « *Le premier critère demande que les programmes d'action sur les bassins d'alimentation de captage remontent à plus de trois ans. Le nôtre n'a qu'un an*, indique Julia Chiaverini. *Autre critère : que des zones prioritaires soient ciblées dans les aires d'alimentation de captage alors que nous avons fait la demande sur l'ensemble de l'aire ; et, enfin, que les collectivités demandeuses communiquent auprès des communes, intercommunalités ou communautés de communes concernées.* »

Le dossier est en attente d'éclaircissement.



**Dorothee Laperche**, journaliste  
Cheffe de rubrique eau / santé environnement

Publié le 09/07/2024 – Actu Environnement